SPORTIVE FEMININES

RAPPELS FMI

1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.

Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.

Réunion 11 mars 2024

Courriers U15F :

Attignat As : demande report rencontre J9 du 20 mars au 20 avril.
Côt. Est Lyonnais : accord pour rencontre au **20 avril**.
Ain Sud : demande pour rencontre du 23 mars **à 11h00 au stade de la Chanal à MIRIBEL**
---------- (attente accord Attignat)

Courriers U18F :

Ain Sud : demande pour rencontre du 23 mars **à 17h30 au stade de la Chanal à MIRIBEL.**
Oyonnax Pvfc : accord pour rencontre du 17 mars **à 17h30.**

Courriers S.F. à 8 :

St Denis Ambutrix Fc : rencontre D1 du 5 mai à 14h30.
Thoissey Esvs : demande changement horaire rencontre D1 du 24 mars**.**
St Denis Ambutrix Fc : valide l'horaire rencontre D1 du 24 mars **à 11h30.**
Curtafond Confrançon Fc : modification horaire rencontre D2 du 16 mars (report J1)**.**
Ol. Buyatin : accord pour rencontre D2 du 16 mars **à 17h00.**

Po/la Commission Sportive Féminines,
Jacques CONTET, David BEREIZIAT, JACUZZI Vincent